



PREFET DE LA CREUSE

Guéret, le 14 mars 2017

Communiqué de presse

Examen du code de la route en creuse

Passer son code de la route dans un bureau de poste est désormais possible.

En effet durant le deuxième semestre 2016, le passage d'une partie des examens du code de la route de l'État à La Poste s'est opéré très progressivement.

Les déclarations d'ouverture des centres de la Poste datent du 10 octobre 2016 pour Guéret, du 25 octobre 2016 pour Saint-Vaury et du 14 novembre 2016 pour Felletin, La Souterraine, Chambon-sur-Voueize et Bourganeuf.

Entre le 14 novembre 2016, date d'ouverture des centres, et le 4 mars 2017, le recensement ci-dessous a été effectué :

- Chambon : 0 candidat
- Bourganeuf : 21 candidats (18 reçus)
- Felletin : 9 candidats (3 reçus)
- La Souterraine : 45 candidats (30 reçus)
- Saint-Vaury : 19 candidats (7 reçus)
- Guéret : 254 candidats (151 reçus)

À titre de comparaison, jusqu'en 2016, l'État offrait 140 places par mois sur Guéret.

À l'heure actuelle, l'État **assure toujours** une séance par mois à Aubusson car aucun centre de La Poste n'est ouvert sur cette ville.

En complément des séances organisées sur le département, l'État continuera à assurer, à Guéret, des séances spécifiques à la demande pour les candidats dysphasiques, dyslexiques, dyspraxiques, les candidats non francophones, et tout candidat qui présente une caractéristique particulière.

L'État en Creuse demeure, toujours, impliqué dans l'examen du code de la route.